



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

MARS 2012



MERCI AUX BÉNÉVOLES !

Le conseil d'administration et l'équipe de Festi-Vent sur glace désirent vous offrir ses sincères remerciements pour l'aide apportée à titre de bénévole pour la 14^e édition du Festi-Vent sur glace. La qualité de vos services ainsi que l'énergie que vous avez déployée ont permis à cet événement annuel d'obtenir un franc succès. Le Festi-Vent sur glace 2013 est déjà en route. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos suggestions et remarques afin de faire de la 15^e édition un succès à votre image. Au plaisir de se retrouver les 16 et 17 février 2013 lors d'une nouvelle édition de notre grand festival hivernal.

L'équipe de Festi-Vent sur glace



SOIRÉE D'INFORMATIONS/INSCRIPTIONS ÉQUIPE RÉGIONALE DE FOOTBALL

22 MARS 2012, 19 H

- Tu cherches un sport emballant et spectaculaire à pratiquer ?
- Tu aimes les défis et faire partie d'une vraie équipe t'intéresse ?

Viens rencontrer les représentants de l'équipe régionale, à la salle municipale Jean-Paul-Carières, le JEUDI 22 MARS 2012, à 19 h.

- Présentation sur grand écran par l'équipe;
- Inscriptions sur place
(avoir en main carte d'assurance-maladie, preuve de résidence et chèque)



Informations : **Johanne Béliveau**
450 258-2305 poste 231

COLLECTE DE DÉCHETS DOMESTIQUES

Prenez note qu'à compter du 5 mars 2012, la collecte des déchets domestiques aura lieu tous les lundis tel qu'inscrit à l'écocalendrier. Nous vous remercions de votre compréhension !



**Le conseil municipal adresse ses remerciements à l'équipe de Festi-Vent sur glace ainsi qu'aux nombreux bénévoles pour l'organisation de la 14^e édition de son festival !
Félicitations pour ce beau succès !**

RAPPEL TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le 1^{er} versement de taxes municipales viendra à **échéance le 26 mars 2012**. Les personnes, n'ayant pas versé à temps le premier versement de taxes, seront déchues de leur droit de payer en trois versements et le solde deviendra immédiatement exigible. De plus, une pénalité de 5 % et des intérêts annuels au taux de 15 % seront applicables.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le 5 mars dernier, lors d'une assemblée ordinaire, le conseil municipal a résolu :

- ⇒ De souligner la journée internationale des Femmes en réservant un espace publicitaire dans L'Éveil et La Concorde participant ainsi à la thématique « *Achetez ROSE pour la CAUSE* »;
- ⇒ D'autoriser la tenue d'une collecte de sang mobile le 4 avril prochain dans le stationnement du bureau municipal;
- ⇒ D'autoriser la tenue de la collecte de sang de Monsieur le Maire, lundi, le 20 août 2012 à la Salle Jean-Paul-Carières;
- ⇒ D'apporter son appui financier au projet de reconnaissance de l'Action bénévole scolaire 2011-2012;
- ⇒ De faire un don de 450 \$ à la Fondation Hôpital Saint-Eustache pour le financement de ses activités 2012;
- ⇒ De faire un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer;
- ⇒ D'adopter le Règlement 2012-03-02 modifiant le règlement numéro 09-09-2002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;
- ⇒ De demander à la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux;
- ⇒ De féliciter toute l'équipe de Festi-Vent sur Glace ainsi que tous les nombreux bénévoles;
- ⇒ De faire un don de 500 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Placide;
- ⇒ De contribuer au Fonds de l'Athlète des Laurentides pour 2012-2013;
- ⇒ D'embaucher Mmes Julie Mondou, Marie-Soleil Sauvé, Amélie Dagenais et M. Simon Cormier comme moniteurs au camp de jour 2012;
- ⇒ D'embaucher Mme Jade Brière comme chef monitrice au camp de jour 2012;

Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 2 avril 2012, 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carières.



URBANISME

EN MOTONEIGE, LA SÉCURITÉ D'ABORD !

Circulation sur les plans d'eau

Avant de circuler sur un plan d'eau, assurez-vous qu'il est suffisamment gelé. Chaque saison, près du quart des décès en motoneige sont survenus par noyade.

Trousse de survie

Soyez prévoyant et apportez dans vos déplacements une trousse de survie de base comprenant les articles suivants :

- un jeu d'outils de base et une clé supplémentaire ;
- des bougies d'allumage, une courroie d'entraînement et de l'antigel;
- une trousse et un manuel de premiers soins;
- un canif bien affûté, une scie ou une hache;
- une corde de nylon pouvant servir au remorquage (environ 10 mètres);
- une carte des sentiers et une boussole;
- des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche et un sifflet;
- une couverture légère traitée à l'aluminium.

La fiabilité des téléphones cellulaires n'est pas assurée en dehors des agglomérations urbaines et loin des grands axes routiers. Il est donc recommandé de se munir d'une carte topographique. Il peut aussi être utile d'emporter un récepteur GPS (système de repérage par satellite/système mondial de positionnement).

Source : Transport Québec

Zéro alcool pour les 21 ans ou moins



À compter du 15 avril 2012, le *zéro alcool* s'appliquera également à tous les titulaires de permis de conduire âgés de 21 ans ou moins, peu importe la [classe de leur permis](#) (véhicule de promenade, motocyclette, cyclomoteur, véhicule lourd, autobus, etc.). Cette nouvelle mesure vise à réduire le risque d'accidents liés à l'alcool au volant chez les jeunes, tout en préservant leur mobilité.

Sanctions

Les sanctions prévues pour les conducteurs de 21 ans ou moins qui conduiront après avoir consommé de l'alcool sont les mêmes que celles prévues pour les titulaires d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire. Ainsi, même lorsque leur alcoolémie ne dépassera pas la limite légale de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, leur permis sera immédiatement suspendu pour une période de 90 jours. Ensuite, s'ils sont déclarés coupables :

- ils verront 4 points d'inaptitude inscrits dans leur dossier de conduite;
- ils devront payer une amende de 300 \$ à 600 \$ (plus les frais).

Si leur alcoolémie dépasse 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, ils pourront être poursuivis en vertu du Code criminel. S'ils sont déclarés coupables, ils seront soumis à d'autres mesures et sanctions.

Source : www.saaq.gouv.qc.ca

LOISIRS ET CULTURE

CHRONIQUE BIBLIO

Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h
Samedi : 10 h à 12 h et
14 h à 16 h

CLUB DU RAT BIBOCHE

Viens rencontrer Brindille le 10 mars prochain, à 10 h. Elle te racontera la très belle histoire :

Justine et la pierre de feu

Réservations au :

450 258-1780



La bibliothèque municipale vous invite à découvrir l'art textile



Du 13 mars 2012 au 10 avril 2012

Durant les heures régulières d'ouverture

Exposition de madame Lucienne Auphan

C'est en prenant un cours de peinture sur tissu que Lucienne découvre l'art textile. Artiste peintre depuis 30 ans, c'est en 2000 qu'elle commence à faire de la courtpointe et explore le monde de la peinture sur tissu. Elle étudie l'ensemble des techniques pour ensuite créer la sienne. Aujourd'hui, elle crée ses dessins et couleurs pour faire petites ou grandes murales. Elle a toujours dans la tête mille et une idées et c'est avec amour et passion qu'elle partage ses connaissances.

Informations : 450 258-1780



CONCOURS DE LA SAINT-VALENTIN À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale désire remercier toutes les personnes qui ont participé au concours et féliciter le gagnant : **Noah Rodrigue**. Il s'est mérité un panier-cadeau rempli de petites douceurs.



BABILLARD DES ORGANISMES



SORTIE À LA CABANE À SUCRE CHEZ GAGNON

Le 22 avril 2012

Le Comité des loisirs est heureux d'inviter tous les placidiens et placidiennes à venir célébrer avec eux l'arrivée prochaine du printemps à la Cabane à sucre Chez Gagnon de Saint-Hermas, le **22 avril 2012**.

C'est donc une date à réserver à votre agenda.

Les détails concernant cette sortie seront publiés dans l'informateur du mois d'avril 2012.

UNE INVITATION DE LA PLACIDIENNE ET DU CLUB DES BONS VIVANTS, LE 29 MARS 2012

"PAPILLONS EN LIBERTÉ ET VISITE DES SERRES DU JARDIN BOTANIQUE"

La Placidienne en collaboration avec le Club des Bons vivants organise une sortie au Jardin botanique, le jeudi 29 mars 2012. Cette sortie est offerte à toute la population de Saint-Placide.

Le coût est de 15 \$ par personne. Ceci comprend l'entrée au jardin et aux serres ainsi que le transport. Vous avez la possibilité d'apporter votre dîner ou d'utiliser le service de restauration sur place.

Le départ se fera à 9 h 30 (de La Placidienne et/ou du bureau municipal) et le retour sera à 16 h.

Nous vous invitons à réserver votre place en communiquant avec nous au 450 258-1990.



TANGO CHAMPÊTRE HÉBERGEMENT RECHERCHÉ

La **SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE** de Saint-Placide est à la recherche de résidents qui sont disponibles pour louer une chambre aux personnes qui viennent de l'extérieur de la région et qui participeront à l'évènement **TANGO CHAMPÊTRE**, présenté dans le cadre des **BEAUX DIMANCHES** et qui aura lieu cette année les 11 et 12 août 2012.

Prix de location d'une chambre (déterminés pas la SAC)

- * chaque nuitée 40 \$ par chambre
- * déjeuner 10 \$ par personne

Si vous êtes disponibles pour ces dates et êtes prêts à offrir une chambre (ou deux!), veuillez communiquer avec : **Monique Samuel** au : **514 583-8777 avant le 15 mars**.

Nous entrerons en contact avec vous afin de finaliser l'entente dans les plus brefs délais. Cet évènement annuel requiert votre collaboration afin d'offrir une programmation de qualité dont la communauté toute entière pourra profiter.

La SAC tient à vous remercier de votre implication.

L'effort collectif nous assure d'une prospérité et d'une longévité bénéfiques pour tous les résidents.

Visitez le site : <http://www.artsetculturestplacide.com/> pour plus de détails sur les évènements à venir.



LE 11 MARS 2012, CHANGEZ L'HEURE, CHANGEZ LA PILE !!!

Nous vous rappelons que le dimanche 11 mars 2012, à 2 h du matin, nous avancerons l'heure. Changer l'heure veut aussi dire changer les piles dans les détecteurs de fumée. Prenez cette bonne habitude deux fois par année ! Ainsi, vous vous assurez de vous rappeler quand c'est le temps de le faire!



La Municipalité de Saint-Placide signale à tous les citoyens la présence de l'entreprise suivante sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide :

CENTAURIZON INC.

Conception de sites web, logiciels et base de données sur mesure pour les entreprises.

Propriétaire :

Martin Thomas
50, rue Maude, St-Placide
J0V 2B0

Téléphone : (450) 412-0575

Courriel : martin @centaurizon.ca
Site Internet : www.centaurizon.ca



PAIEMENT DES CONSTATS PAR INTERNET

La Ville de Deux-Montagnes nous informe que le service de paiement des constats en ligne est activé. Pour effectuer un paiement, se rendre sur le site internet de la Ville de Deux-Montagnes et choisir le service COUR MUNICIPALE pour avoir accès au service CONSTATS EXPRESS ou utilisez le lien suivant :

<http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/hotel-de-ville/services/cour-municipale.aspx?lang=FR-CA>



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la
Municipalité de Saint-Placide

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée,

Lise Lavigne, directrice générale de la municipalité

QU'à son assemblée ordinaire du 5 mars 2012, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le **Règlement numéro 2012-03-02 modifiant le Règlement numéro 09-09-2002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.**

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 6^e jour du mois de mars de l'an deux mille douze.

Lise Lavigne
Directrice générale



Un choix sensé et écologique. Profitez-en !

À Saint-Placide, profitez d'un stationnement incitatif gratuit à l'arrière du Marché de la Place, situé au 2135, route 344.

2,50 \$ / trajet (disponible au Marché de la Place)
50 \$ / laissez-passer mensuel (disponible auprès du chauffeur)

CIRCUIT OKA EXPRESS – POINTE DU MATIN (DIRECTION GARE DEUX-MONTAGNES)					
SECTEUR	ARRÊT	CIRCUIT 1	CIRCUIT 2	CIRCUIT 3	
Saint-Placide	# 1 Route 344 / boul. Saint-Placide	5 h 43	6 h 50	8 h 07	
Saint-Placide	# 2 Marché de la Place (2135, route 344)	5 h 44	6 h 53	8 h 15	
Saint-Placide	# A Rest. O 4 vents***	5 h 46	6 h 55	8 h 17	
Saint-Placide / Oka	# B Guy Racicot / Route 344***	5 h 48	6 h 57	8 h 19	
Deux-Montagnes	# 10 Gare Deux-Montagnes (arrivée)	6 h 15	7 h 24	8 h 46	
CIRCUIT OKA EXPRESS – POINTE DU SOIR (DIRECTION SAINT-PLACIDE)					
SECTEUR	ARRÊT	CIRCUIT 1	CIRCUIT 2	CIRCUIT 3	
Deux-Montagnes	# 10 Gare Deux-Montagnes (arrivée)	16 h 30	17 h 45	19 h 05	
Saint-Placide / Oka	# B Guy Racicot / Route 344***	16 h 58	18 h 13	19 h 33	
Saint-Placide	# A Rest. O 4 vents***	17 h 00	18 h 15	19 h 35	
Saint-Placide	# 1 Route 344 / boul. Saint-Placide (arrivée)	17 h 02	18 h 17	19 h 37	
Saint-Placide	# 2 Marché de la Place (2135, route 344)	17 h 03	18 h 18	19 h 38	